



DECISION MUNICIPALE N° 000000110 /DM/CO/JO3.04/SG/SM/2026

Portant attribution du marché passé après Dossier de Consultation des Entreprises N°002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2025 du 27 juillet 2026 en procédure 109 (c) suivant autorisation de gré à gré N° 07171-26/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/By du 24 Juillet 2026, pour les travaux de réhabilitation de la route en terre BILONE-EKABITA-TOM (NKOLBEGA) dans l'Arrondissement d'Okola, Département de la Léké, Région du Centre (8+400) Km.

MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'Okola

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINTP- EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune d'Okola,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;
Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 5 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Léké, Région du Centre ;
Vu la circulaire N°005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu le budget de la Commune d'Okola pour l'Exercice 2026 ;
Vu l'Avis de Consultation N°002/DCE/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2025 du 27 juillet 2026 en procédure 109 (c) suivant autorisation de gré à gré N° 07171-26/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE6/By du 24 Juillet 2026, pour les travaux de réhabilitation de la route en terre BILONE-EKABITA-TOM (NKOLBEGA) dans l'Arrondissement d'Okola, Département de la Léké, Région du Centre (8+400) Km.
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les ETS DENISE ET FILS, BP ___ Yaoundé, Tél. : (+237) 657 760 388/659 434 568, sont attributaires du marché relatif à la consultation susvisée, pour un montant TTC de 69 937 592 FCFA et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- PREFET-L/MONATELE pour information ;
- ARMP-CE/YAOUNDE pour publication ;
- DDMINMAP/MONATELE pour information ;
- DDMINEE-L/MONATELE pour information ;
- CHRONO/ARCHIVES.

Fait à Okola, le 4 SEPT 2026
LE MAIRE,



Vincent De Paul